



**Communiqué**  
***Pour diffusion immédiate***

## **Reprise des consultations de l'OCPM sur l'avenir du secteur de Pierrefonds-Ouest : Après plus de douze ans de concertation, les promoteurs de Cap-Nature présent les élus d'aller de l'avant**

**Montréal, le 15 mai 2017** – Les promoteurs du projet Cap-Nature participent aujourd'hui aux audiences de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) qui reprennent à Montréal, au sujet de l'avenir du secteur de Pierrefonds-Ouest. Ils en profiteront pour appeler les commissaires à recommander aux élus d'endosser, une bonne fois pour toutes, ce projet novateur et respectueux de l'environnement comme en font état les nombreux mémoires déposés. Après plus de douze ans de collaboration et de concertation avec la Ville de Montréal et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, les promoteurs estiment en effet que l'heure est aux décisions d'aller de l'avant plutôt qu'à la contestation et au recul.

### **Éviter le débat démagogique**

Dans la foulée des inondations survenues sur le territoire de Pierrefonds et des environs, au cours des derniers jours, les opposants n'ont pas hésité à faire preuve d'opportunisme et à tomber dans la démagogie en véhiculant encore une fois des faussetés. Affirmant que les terrains agricoles et autres espaces verts contribuent à absorber les eaux au moment de crues similaires à celles des derniers jours dans la région, ils laissent entendre que la réalisation de projets de développement urbain comme celui de Cap Nature accroîtrait le risque d'inondations sur le territoire du complexe à construire et dans les environs.

« Rien n'est plus faux que ce qui a été colporté dans les médias, ces derniers temps. Alors que la région de Pierrefonds connaît présentement des crues historiques presque inégalées par rapport à celles enregistrées au cours des 100 dernières années, les terrains sur lesquels nous avons planifié d'établir le projet domiciliaire de Cap Nature n'ont aucunement été affectés par la crue soudaine des eaux et se drainent normalement considérant les précipitations des dernières semaines », a indiqué le porte-parole de Cap-Nature de Pierrefonds Ouest, monsieur David Cliche.

Le projet de Cap-Nature est en effet situé à l'extérieur des zones d'inondation 0-20 ans et 20-100 ans. De plus, le plan de gestion des eaux pluviales préparé par les promoteurs est conforme en tout point aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) qui prévoit qu'après le développement, les rejets d'eau pluviale provenant du complexe ne doivent pas dépasser les rejets actuels dans les cours d'eau environnants, les rivières à l'Orme et des Prairies, en l'espèce.

### **Place aux vraies discussions**

Alors que le plan particulier d'urbanisme (PPU) du projet a fait l'objet de 22 modifications afin de tenir compte des préoccupations des élus et des citoyens et étant donné qu'il figure parmi les projets urbains prévus au Schéma d'aménagement adopté par la Ville et l'arrondissement en 2015, au terme d'un processus de consultation publique, les promoteurs estiment avoir fait preuve de bonne foi et de patience au cours du processus.

Ainsi, les promoteurs n'ont ménagé aucun effort dans la recherche de consensus pour respecter les principes d'aménagement prescrits par la Ville et l'arrondissement. Que ce soit sur des enjeux concernant la protection et la mise en valeur des milieux naturels, le drainage et la gestion des eaux pluviales, le transport actif comme collectif, le design urbain ou l'habitation à prix abordable, ils ont fait preuve de flexibilité et de créativité pour présenter un projet répondant aux préoccupations des élus et de la population. Ils estiment donc qu'il faut cesser de tergiverser et passer à l'action.

« Depuis 2005, nous avons appuyé cette volonté d'équilibre harmonieux entre la conservation et le développement. En faisant notamment don d'une superficie de 56 hectares, soit l'équivalent de près de 80 terrains de football, pour la conservation des marais et des espèces y vivant, les promoteurs de Cap-Nature de Pierrefonds-Ouest ont fait preuve de bonne foi jusqu'à présent. Le processus additionnel de consultation qui nous a été imposé ne tient pas compte du PPU développé en concertation avec la Ville de Montréal et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au cours des 12 dernières années. Pis encore, on nous impose deux exercices de consultation successifs qui devraient se conclure en 2019, voire en 2020. Nous demandons instamment aux autorités de statuer dès la fin de la présente consultation », soutient madame Marie-Pierre Durand, présidente de Les Immeubles L'Équerre inc., l'une des cinq compagnies propriétaires des terrains visés par le projet.

Sur les 365 hectares de terrains, anciennes terres cultivées et déjà zonées résidentielles, la moitié seront entièrement préservés, en collaboration avec Canards Illimités, un chef de file de la conservation de l'habitat au Canada. Quant à l'aire de développement de 185 hectares, rien n'a été laissé au hasard pour créer un milieu de vie où les occupants, dont 30 % bénéficieront de logements sociaux et abordables, puissent y retrouver un milieu de vie où ils pourront profiter des bienfaits de la nature, au cœur du milieu urbain de Montréal.

Alors que Montréal peine à attirer les familles qui succombent à l'attrait des banlieues de plus en plus éloignées et que plusieurs élus ont qualifié d'exemplaire le projet de Cap-Nature en raison de la volonté de préserver et d'assurer ainsi la pérennité des milieux naturels, décider dans le sens contraire lancerait un message qu'on ne peut rien entreprendre sur l'Île de Montréal de crainte de se heurter à une opposition d'un noyau de citoyens soutenus par des opposants professionnels venus de l'extérieur de la province pour lutter de manière dogmatique contre tout projet de développement, aussi durable et respectueux soit-il.

« C'est à l'initiative de la Ville de Montréal et de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro que nous avons accepté, en 2005, de collaborer avec les instances gouvernementales pour satisfaire toutes les exigences législatives et réglementaires. Les élus s'étant déjà prononcés à plusieurs reprises sur la vocation résidentielle du secteur, ils ne peuvent se soustraire à leurs responsabilités en étirant de manière indue le processus d'approbation et en lésant ainsi nos droits à titre de propriétaires. Il leur appartient maintenant d'aller de l'avant sur ce projet exemplaire », a conclu madame Durand.

Pour plus d'information sur Cap-Nature de Pierrefonds-Ouest, visitez [www.cap-nature.ca](http://www.cap-nature.ca)

- 30 -

**Pour plus de renseignements, obtenir des visuels et coordonner une entrevue :**

Bertrand Legret / Mylène Forget

Massy Forget Langlois relations publiques

T : 514 842-2455, poste 15 / 17

C : 514 804-2481 / 514 266-2156

[blegret@mflrp.ca](mailto:blegret@mflrp.ca) / [mforget@mflrp.ca](mailto:mforget@mflrp.ca)